

de l'érection du monument au fondateur de Montréal. Une compagnie d'assurance contre l'incendie les a aussi adoptées sur ses affiches, etc.

* * *

A la page 149 du *Bulletin des recherches historiques*, numéro de mai 1916, nous avons publié le résultat des fouilles du comte de Folleville, à Paris, sur les armes des Chomedey ; ce publiciste constate que les Chomedey portaient : *D'argent à trois flambeaux de gueules*.

De son côté, M. Régis Roy a lu dans l'*Armorial de la ville de Paris* et dans Victor Boutin, le *Héraut d'armes*, vol. I, p. 344, que des Chomedey blasonnaient : *D'or à trois flammes de gueules*.

La ressemblance entre les trouvailles de ces deux chercheurs est frappante et la divergence s'explique par le fait que des branches d'une même famille modifiaient souvent de quelque façon les armoiries de l'ancêtre commun.

L'on est évidemment sur une bonne piste, cette fois, car les probabilités nous semblent plutôt en faveur de ce qui touche aux Chomedey qu'aux Bigault.

E.-Z. MASSICOTTE

◀ Une soirée chez M. de Ramesay en 1704

OMISSION

Dans l'articulet portant le titre ci-dessus et paru dans le numéro d'août, 1916, p. 152, il s'est produit une omission de quelques lignes qui nuisent à la clarté du récit. Ainsi, après la dixième ligne, il faut lire :

“Quelques jours plus tard, les jeunes gens et les jeunes filles de la même société furent invités, à leur tour, au même endroit, et voici le renseignement que nous voulons signaler à l'attention.”

E.-Z. MASSICOTTE